



Monsieur Jean-Pierre BEL
Président du Sénat
Palais du Luxembourg

Paris, le 04 mars 2014

ELIANE ASSASSI

SENATRICE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRESIDENTE
DU GROUPE COMMUNISTE
REPUBLICAIN ET CITOYEN

MICHEL BILLOUT

SENATEUR
DE LA SEINE-ET-MARNE

Monsieur le Président,

Lors de la séance de questions d'actualités du 7 février dernier le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a été interrogé sur le devenir du site du Fort de Vaujours, ancienne fortification militaire située sur les départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne. Ce site a en effet été utilisé de 1951 à 1997 par le Commissariat à l'Energie Atomique pour y développer les détonateurs des bombes atomiques de l'armée française. Des essais nucléaires dits « sous-critiques », ou tirs « froids » y ont été pratiqués plusieurs fois par jour, à l'air libre pendant une dizaine d'années, puis sous espaces couverts.

En réponse aux inquiétudes sur son devenir, son état de dépollution et les éventuels dangers sanitaires qu'une exploitation sans précautions pourrait engendrer pour les populations environnantes, le Ministre a avancé une absence de risques, affirmant que l'assainissement du site avait été réalisé de manière satisfaisante.

Pour autant, le 25 février dernier, lors d'une visite organisée par les préfetures des deux départements, de nouvelles mesures contradictoires de trois points « chauds » ont été effectuées dans l'enceinte du Fort de Vaujours. Deux de ces points avaient été identifiés par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) dans le cadre d'une étude préliminaire conduite en 2001.



Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) s'était engagé à l'époque à les décontaminer. Pendant les prises des mesures, un micro fragment métallique s'est détaché du mur au point CEA1 avant de tomber au sol. La CRIIRAD a mesuré ce fragment, probablement d'uranium, à 140 coups par seconde (alpha-beta-gamma). Il a été ensuite prélevé par l'IRSN pour des analyses approfondies en laboratoire. Contrairement aux affirmations rassurantes formulées à la représentation nationale, une contamination radioactive 70 fois supérieure à la normale a bien été confirmée par la CRIIRAD en présence de l'ASN dans la casemate de tir TC1. Cette contamination aujourd'hui avérée, mesurée sur un espace limité du site, renforce les nombreuses interrogations sur la véracité de l'assainissement du site, celui-ci s'étendant sur 45 hectares.

Au delà du risque de contamination radioactive, existent ceux liés à l'utilisation massive d'une grande quantité de produits chimiques ainsi que la présence avérée de nombreux métaux lourds dans le sol. Enfin, le maintien du secret défense sur ce dossier crée un obstacle important à la bonne connaissance du site. Ainsi, sur 20 casemates utilisées pour les essais, et dont l'existence est établie dans un ouvrage publié par le CEA, seules cinq sont aujourd'hui localisées

Au vu de ces nouveaux éléments et de l'opacité qui entoure ce site, nous vous sollicitons, Monsieur le Président, pour la création d'une Mission commune d'information afin d'obtenir toute la transparence sur ce dossier.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Eliane ASSASSI

Michel BILLOUT